EXPERTISE COMPTABLE | AUDIT | CONSEIL

ASSOCIÉ
Yann BERTHAUD
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

HANDI LYON RHONE

Siège social : Les Jardins d'Entreprises, 213 Rue de Gerland Bâtiment F - 69007 Lyon
Association déclarée – Secteur action sociale
Siren : 497 726 703

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2022

SOCCAD RHONE-ALPES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

HANDI LYON RHONE

Siège social : Les Jardins d'Entreprises, 213 Rue de Gerland Bâtiment F - 69007 Lyon
Association déclarée – Secteur action sociale
Siren : 497 726 703

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale HANDI LYON RHONE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale des actionnaires nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HANDI LYON RHONE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association HANDI LYONRHONE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1 « Evènements principaux » de l'annexe des comptes annuels concernant la détermination de l'excédent autorisé par l'organe de contrôle.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Chiffre d'affaires :

 Nous avons pris connaissance du processus de détermination et de comptabilisation du chiffre d'affaires. Nos travaux ont également consisté à :

 - Prendre connaissance des différentes conventions signées ;
 - Vérifier le bon rattachement des produits à l'exercice ;
 - Analyser et vérifier l'application des contraintes conventionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de moral et financier et des autres documents adressés à l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[1] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limonest,
Le 13 juin 2022

SOCCAD Lyon Rhône-Alpes
Représenté par Yann Berthaud
Commissaire aux comptes



HANDI LYON RHONE NF

Actif

			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	375 533	234 815	140 718	134 133
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**375 533**	**234 815**	**140 718**	**134 133**
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées	1 025 236		1 025 236	998 143
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres	60 352		60 352	58 970
		TOTAL	**1 085 589**		**1 085 589**	**1 057 113**
		Total I	**1 461 123**	**234 815**	**1 226 308**	**1 191 247**
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	215 425		215 425	156 646
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	88 597		88 597	88 958
		TOTAL	**304 023**		**304 023**	**245 604**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 448 990		1 448 990	1 652 227
		Charges constatées d'avance (4)	25 604		25 604	25 823
		Total II	**1 778 617**		**1 778 617**	**1 923 656**
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**3 239 740**	**234 815**	**3 004 925**	**3 114 903**
Renvois		(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

Edité à partir de Loop V4.60.0

HANDI LYON RHONE NF

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	814 605	814 605
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	726 192	666 191
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	**290 353**	**60 001**
	Situation nette (sous-total)	**1 831 151**	**1 540 798**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	10 117	11 969
	Provisions réglementées		
	Total I	**1 841 269**	**1 552 768**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques	75 000	150 000
	Provisions pour charges	302 521	479 275
	Total III	**377 521**	**629 275**
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 584	73 903
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	646 817	595 887
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 703
	Autres dettes	10 734	6 500
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	66 998	250 865
	Total IV	**786 134**	**932 860**
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**3 004 925**	**3 114 903**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V4.60.0

HANDI LYON RHONE NF

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	246 965	176 045
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	4 463 558	4 205 348
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	624 395	513 350
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	2 081	1 304
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**5 336 999**	**4 896 048**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	930 452	931 521
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	275 240	263 378
	Salaires et traitements	2 569 379	2 231 233
	Charges sociales	937 247	868 766
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	76 044	59 327
	Dotations aux provisions	302 521	479 275
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	5 000	5 000
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**5 095 886**	**4 838 502**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**241 113**	**57 546**

Edité à partir de Loop V4.60.0

HANDI LYON RHONE NF

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations	27 093	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		130
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	**27 093**	**130**
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	**27 093**	**130**
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**268 206**	**57 676**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	25 516	120
	Sur opérations en capital	5 483	3 093
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	**31 000**	**3 213**
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	309	29
	Sur opérations en capital	2 115	325
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	**2 424**	**354**
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	**28 575**	**2 858**
Participation des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII	6 429	533
	Total des produits (I + III + V)	**5 395 093**	**4 899 392**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**5 104 740**	**4 839 390**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	**290 353**	**60 001**

Évaluation des contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature	5 087	4 298
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total	5 087	4 298
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature	5 087	4 298
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total	5 087	4 298

Edité à partir de Loop V4.60.0

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evènements principaux

L'Association présente après intéressement un résultat d'exploitation (hors provisions IDR et reprise sur provisions) excédentaire de + 12 930 euros et un résultat global de + 290 354 euros.

A signaler que ce résultat est très largement généré par l'estimation des indemnités de départ en retraite, incluant l'application d'une actualisation financière, dont le taux est passé de 0.96% à 3.80% sur 12 mois, du fait du contexte d'inflation. Ce paramètre de calcul mécanique et exogène à nos activités génère une reprise de provisions pour indemnités de départ en retraite de 176 753 €. Cette reprise, constatée en fin d'exercice, ne reflète ainsi pas la réalité économique de la mise en œuvre de l'offre de services de l'OPS sur l'exercice. Ces éléments ont été neutralisés dans la détermination de l'excédent autorisé

1.2 Evènements post-clôture

Néant.

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2 Principes et méthodes comptables

2.1.1 *Présentation des comptes*

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.1.2 *Méthodes générales*

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

2.1.3 *Changement de méthode comptable*

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode sur l'exercice.

2.1.4 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

2.1.5 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	31/12/2022
Constructions	0			0
Install. Géné. Agenc. Aménag.	142 477	4 767		147 244
Install. Agenc. Sameth	0			0
Matériel test Aspath	0			0
Matériel de bureau	7 200			7 200
Matériel informatique	82 711	55 308	33 702	104 317
Mobilier	92 102	24 670		116 772
Total	**324 490**	**84 745**	**33 702**	**375 533**

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.1.2 Tableau des amortissements

	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Constructions	0			0
Install. Géné. Agenc. Aménag.	82 354	20 376		102 730
Install. Agenc. Sameth	0			0
Matériel test Aspath	0			0
Matériel de bureau	5 606	1 357		6 963
Matériel informatique	50 988	30 213	31 587	49 614
Mobilier	51 409	24 099		75 508
Total	**190 357**	**76 045**	**31 587**	**234 815**

3.1.2.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions et agencements	Linéaire	15 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	2 à 15 ans
Matériel de bureau	Linéaire + Dégressif	2 à 5 ans 3 ans
Matériel informatique	Linéaire + Dégressif	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 6 ans

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.1.3 Immobilisations financières

	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	31/12/2022
Participations et créances rattachées	998 143	27 093		1 025 138
Dépôts et cautionnements	58 970	1 383		60 353
Total	**1 057 113**			**1 085 491**

Les acquisitions sont principalement constituées des intérêts calculés sur créance rattachée à des participations pour 27 093€ correspondant aux intérêt 2021 et 2022 avec la SCI HLR. Les intérêts sont calculés d'après la convention d'avance en compte courant d'associés.

3.1.3.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue *(en %)*	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par l'association	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par l'association au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations **A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus** *1. Filiale (+50% du capital détenu par l'association)*											
Société civile HLR	99	(196 748)	99%	99	99	1 025 138	45 000	230 611	(67 119)	-	-

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.1.3.2 Créances immobilisées

— Créances rattachées à des participations

- Classement par échéance

 Tableau en annexe.

— Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises
Participations	99
Créances rattachées à des participations	1 025 138

3.1.4 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 025 138	27 093	998 044
Créances clients et comptes rattachés	215 426	215 426	
Autres créances de l'actif circulant	88 598	88 598	
Charges constatées d'avance	25 604	25 604	
Total	**1 354 766**	**356 721**	**998 044**

3.1.5 Charges constatées d'avance

Charges de fonctionnement		2 163 €
Loyers		23 441 €
	Total	**25 604 €**

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.2 Passif

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consummation	A la clôture
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	814 606				814 606
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	666 191	60 002			726 193
Excédent ou déficit de l'exercice	60 002	(60 002)	329 809		329 809
Total	**1 540 799**	**0**	**329 809**		**1 870 608**

3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	**Provisions au début de l'exercice**	**Augmentations : dotations de l'exercice**	**Diminutions : reprise de l'exercice**	**Provision à la fin de l'exercice**
Provisions pour IDR	479 275	302 522	479 275	302 522
Provision pour litige	75 000		75 000	
Provision pour risque	75 000			75 000
Total	**629 275**	**302 522**	**554 275**	**377 522**

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.2.3 *Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires*

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	302 522		302 522

Un accord d'entreprise a été signé le 28/03/2008.

L'indemnité de départ en retraite a été calculée en utilisant le nouveau barème spécifié dans l'accord d'entreprise.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à : 302 522 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite.

Ce montant comprend les charges sociales et fiscales qui ont été calculées à hauteur de 40,74% de l'indemnité.

Le total est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.2.4 *Etat des dettes*

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus 1 an	A plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 584	61 584		
Dettes fiscales et sociales	646 817	646 817		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 734	10 734		
Produits constatés d'avance	66 998	66 998		
Total	**786 133**	**786 133**		

3.2.5 *Produits constatés d'avance*

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 66 999 € et correspondent à des subventions perçues pour lesquelles les actions seront menées sur 2022 :

- TA 2020/2021 : 25 471 €
- TA 2022 : 17 528 €
- DREETS : 18 750 €
- DIAG SANTE RSA : 5 250 €

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation		
Prestations de service et de formation		246 965
Subventions d'exploitation		4 463 558
Reprises sur provisions, transferts de charges		624 395
Autres produits		2 081
	Total	**5 336 999**

4.1.1 Produits de tiers financeurs : subventions

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

4.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est excédentaire de 28 576 €. Il est composé principalement de reprise de PCA excédentaire 2021 pour 25 517 €, d'une quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat pour 5 483 € et des valeurs nettes comptables des immobilisations cédées pour 2 115 €.

4.3 Reprise sur provisions, transferts de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 70 120 € et concernent principalement :

— La mise à disposition de personnel au GE Handi Lyon Rhône pour 66 365 € ;

— Les transferts des charges d'exploitation pour 3 755 €.

4.4 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

— Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

— Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;

— Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

L'entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

— Bénévolat pour un total de 5 087 € valorisé au SMIC horaire moyen

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

4.5 Autres informations

4.5.1 Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/2022

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	-
Non cadres	60	-
Total	**67**	**-**

4.5.2 Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'est élevé à 0 € en 2022.

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].